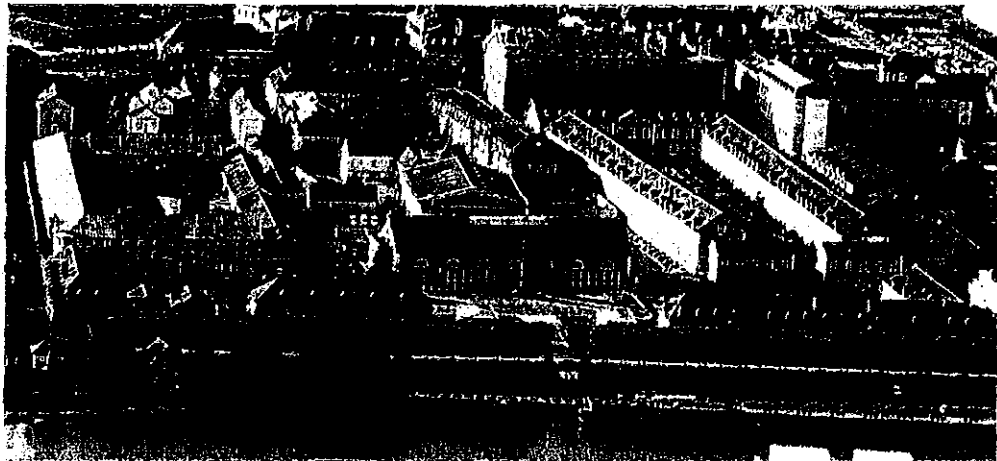


**PREFECTURE DE L'OISE**

# **Plan Local de Redynamisation de l'Agglomération de la Région de Compiègne**



## Sommaire

---

Préambule.....	4
I. Impacts sociaux et territoriaux de la fermeture des sites militaires sur l'ARC.....	5
II. Diagnostic territorial.....	7
III. Les axes stratégiques retenus dans le PLR.....	11
IV. Les actions.....	14
V. Les engagements financiers au titre des actions éligibles au PLR de Compiègne.....	27
VI. La gouvernance et l'évaluation.....	28

## Liste des signataires

Entre :

L'Etat, représenté par M. Nicolas Desforges, Préfet de l'Oise

Et :

L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), représentée par M. Philippe Marini, Président.

## Visas

Vu le Livre Blanc sur la stratégie de Défense et de Sécurité nationale,

Vu la circulaire n° 5318/SG de M. le Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

Vu le code des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2335-2

Il est convenu de conclure un Plan Local de Redynamisation à la suite de la décision de la fermeture des sites militaires de l'Ecole d'Etat Major, de la Direction du Service National et du Centre du Service National en 2012.

# Préambule

## 1. Fait générateur

Le Gouvernement a annoncé, le 20 juillet 2008, la mise en œuvre d'un plan national de restructuration des sites de Défense. L'Oise se trouve fortement impacté par cette nouvelle refonte du plan de stationnement des armées.

Dans l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), cette réforme se traduit par les déménagements et fermetures des sites de l'Ecole d'Etat Major (209 personnels), de la Direction du Service National (140 personnels), du Centre du Service National (44 personnels) à l'horizon 2012 entraînant au total la suppression de 393 personnels civils et militaires.

Dès la fin du mois de juillet 2008, le Premier ministre a annoncé la mise en place d'un Plan Local de Redynamisation (PLR) pour l'Oise, auquel l'Agglomération de la Région de Compiègne est éligible dans le cadre du départ de ses unités militaires.

Pour mémoire, il convient de rappeler que l'Oise est marquée par une forte présence militaire depuis plusieurs siècles. Par le passé, ce territoire a déjà été impacté par le départ de plusieurs unités, d'un millier d'hommes chacune, en particulier dans le Compiégnois :

- le 25<sup>ème</sup> Régiment du Génie de l'Air au quartier Hirschauer à Compiègne, transféré à Istres en 1996 lors de la 1<sup>ère</sup> refonte du plan de stationnement des armées (friche d'environ 34,5 hectares en proche périphérie de Compiègne) ;
- le 51<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions, stationné à proximité du centre ville, au quartier Royallieu à Compiègne, dissous à l'été 1997 (emprise déjà rétrocédée, en quasi totalité, à la ville de Compiègne) ;
- le 6<sup>ème</sup> Régiment d'Hélicoptères de Combat, stationné à Margny-lès-Compiègne, dissous à l'été 2007 (friche du quartier général Estienne d'environ 35 hectares à Margny et friche du champ de manœuvre des Sablons - ancien terrain d'exercice et lieu du stand de tir lourd- d'une superficie de 37 hectares en proche périphérie de Compiègne).

## 2. Périmètre d'application pour la mise en œuvre du Plan Local de Redynamisation (PLR)

Le périmètre d'application du présent PLR couvre l'ensemble du territoire de l'Agglomération de la Région de Compiègne. Il couvre donc les communes suivantes : Armancourt, Bienville, Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne, Janville, Jaux, Jonquières, La Croix-Saint-Ouen, Le Meux, Margny-lès-Compiègne, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Sauveur, Venette et Vieux-Moulin.

## 3. Durée du contrat

La durée du présent contrat est de trois ans, à compter de sa signature par chacune des parties, reconductible une fois, par un avenant portant sur deux années maximum.

# **I. Les impacts sociaux et territoriaux de la fermeture des sites militaires sur l'ARC**

---

Outre les 393 personnels concernés (242 militaires et 151 civils), au moins 452 personnes supplémentaires potentiellement concernées par la fermeture des sites (231 enfants dont 211 scolarisés dans l'Oise et 221 conjoints résidant dans l'Oise). Au total, 845 personnes sont potentiellement concernées par le départ de la Direction du Service National (DSN), du Centre du Service National (CSN) et de l'Ecole d'Etat-major (EEM).

## **Des revenus fortement supérieurs à la moyenne locale**

La masse salariale globale estimée est supérieure à 9 M€ par an pour l'ensemble des personnels (militaires et civils) des DSN, CSN et EEM. Les revenus moyens estimés des foyers des personnels DSN, CSN et EEM (>36K€/an) sont supérieurs de 58% au niveau moyen constaté sur l'ARC (<23K€/an). Ces hauts revenus s'expliquent probablement par les niveaux élevés de rangs et d'ancienneté des personnels des DSN, CSN et EEM (22% de militaires officiers et 10% de fonctionnaires de catégorie A ou B). Ces foyers aux revenus moyens élevés sont susceptibles de générer des impacts négatifs sur le secteur commercial de l'ARC dès le départ des personnels concernés.

## **Des personnels majoritairement domiciliés sur la ville de Compiègne**

La majorité des personnels résident sur la ville de Compiègne (52% des personnels) et 27 communes hébergent au moins 2 personnels, dont 6 communes accueillent plus de 5 personnels. Au total, 78% des personnels résident sur la zone d'emploi de Compiègne (82% sur l'Oise).

Les personnels domiciliés sur Compiègne représentent moins de 0,5% de la population de la commune et moins de 1% du nombre de foyers sur la commune mais près de 1,4% de la consommation locale.

Au total, 231 enfants des personnels des DSN, CSN et EEM sont scolarisés dont 91% sur l'Oise et 65% sur la ville de Compiègne. Si près des 2/3 des enfants sont scolarisés sur Compiègne, on observe quelques concentrations sur d'autres petites communes de la zone d'emploi. Les impacts seront vraisemblablement significatifs sur un petit nombre d'établissements scolaires.

## **Un impact diffus sur le tissu commercial**

Compte tenu de la localisation des sites militaires en centre-ville, plus de cent commerces sont implantés à proximité. Parmi ces derniers, quatre sont potentiellement significativement impactés par la fermeture des établissements militaires. Ces commerces réalisent un volume d'activités de 3% à 14% avec les personnels DSN, CSN et EEM. Les pertes de chiffre d'affaires sur le commerce de proximité sont à priori limitées. Cependant, 2 suppressions d'emplois pourraient avoir lieu. En outre, la fermeture des établissements militaires impactera vraisemblablement de façon diffuse les commerçants du centre-ville. Il

est à noter que les personnels DSN, CSN et EEM disposent d'une restauration collective qui modère l'utilisation de la restauration de proximité.

Au niveau communal, la perte de chiffre d'affaires des commerces de la ville de Compiègne est sensible. Concernant les autres communes limitrophes, la perte de chiffre d'affaires sera non significative (moins de 0,1%). Elle concerne 8 fournisseurs tandis qu'une seule entreprise de la zone d'emploi de Compiègne est concernée par un volume d'achats supérieur à 10K€/an. Etant donné qu'une partie des commandes du cercle-mess sont parfois confiées à des fournisseurs locaux (ex. commandes de restauration), des impacts forts sur les fournisseurs locaux ne sont pas à exclure. Cependant, au regard des données disponibles, les impacts liés à la fermeture des sites militaires de Compiègne devraient être plutôt modérés sur la zone d'emploi de Compiègne.

De ce qui précède, il apparaît que ce territoire subit depuis plusieurs années les effets cumulés des départs successifs de nombreux régiments, représentant des milliers d'emplois directs et indirects, auxquels s'ajoutent désormais les impacts de la crise économique (ex. fermeture de l'usine Continental).

## **II. Le diagnostic territorial**

Les sites militaires sont implantés sur la commune de Compiègne (Oise), dans l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) qui comporte 15 communes.

Les quatre unités foncières concernées totalisent 5,6 ha de foncier bâti. Elles bénéficient d'une localisation exceptionnellement favorable à proximité immédiate du Palais impérial et du cœur commerçant, proche de la gare SNCF à 15 minutes de marche de l'UTC.

Le territoire de l'ARC dénombre 70 000 habitants, dont 42 000 pour la commune de Compiègne. L'ARC est localisé sur l'axe Paris-Lille-Bruxelles, à 50 minutes des portes de Paris et 40 minutes de l'aéroport CDG. L'ARC compte plus de 550 ha dévolus à l'activité économique sur 10 ZAE localisées le long de l'Oise. Il est à noter que les problématiques de zones inondables sont une limitation importante à la création de nouvelles ZAE.

### **Un déclin industriel marqué qui n'est plus compensé par la tertiarisation de l'économie**

Jusqu'ici remarquée par son dynamisme (elle a été plusieurs fois classée par la presse économique comme l'agglomération la plus attractive pour les entreprises), l'ARC est aujourd'hui frappée de plein fouet par la crise économique qui touche le secteur industriel. Par exemple, la fermeture de l'usine Continental conduit à la destruction de 1200 emplois directs et de 2000 emplois indirects. Ces chiffres sont à rapprocher du rythme de la croissance de l'emploi sur l'ARC, qui n'a pas dépassé 600 postes par an au cours des meilleures années de la décennie 2000. A ce rythme, plus de cinq années d'expansion économique seraient requises pour compenser le seul impact de la fermeture de Continental.

L'ARC est marquée par une tradition industrielle. En 2006, ce secteur était encore significativement surreprésenté en comparaison du niveau national moyen et dominé par la chimie (plasturgie, chimie, pharmacie...) ; toutefois, certains segments traditionnels comme le caoutchouc et la sous-traitance automobile déclinent rapidement depuis 2008.

La part des industries innovantes est double de la moyenne picarde, mais s'inscrit au niveau de la moyenne nationale.

Le secteur des services est sensiblement sous-représenté mais en développement et propose une offre relativement complète à destination des entreprises locales. De façon générale, le territoire de l'ARC est en voie de tertiarisation rapide, avec une croissance de l'emploi tirée par les services et la construction (2006). Ce mouvement s'illustre aussi avec des taux de création d'entreprises supérieurs à la moyenne nationale dans les services, et inférieurs dans l'industrie. Cependant, depuis 2008, la croissance de l'emploi dans le secteur des services tend à ralentir et ne parvient plus à compenser la forte accélération des destructions d'emploi dans l'industrie.

## **Une densité en emploi élevée, mais menacée**

L'ARC se caractérise par une forte densité en emplois avec un ratio de population active/nombre d'emplois salariés inférieur à 1. Cependant, le rythme de croissance de l'emploi dans la zone d'emploi est inférieur à la moyenne nationale sur la période 1998-2006. L'accélération de la désindustrialisation de l'Oise, observée depuis 2008, devrait significativement altérer le ratio population active/nombre d'emplois salariés. Le taux de chômage était proche de la moyenne nationale à la fin 2008, mais en croissance rapide.

## **Des effectifs importants dans l'éducation, la formation et la recherche, mais une faible représentation de l'emploi administratif public**

Les revenus des ménages sont significativement supérieurs à la moyenne nationale sur l'ARC ; ceci s'explique vraisemblablement par la surreprésentation significative des populations cadres et professions intellectuelles supérieures, en lien avec la forte représentation des secteurs de l'éducation-formation (UTC, Proméo, CFA, ESCOM, ESC,...).

La part des effectifs des administrations publiques dans la population active est très en deçà de la moyenne nationale sur le territoire de l'ARC. Le départ des militaires conduira nécessairement à une accentuation de ce décalage.

La part des effectifs du secteur commercial est en revanche légèrement supérieure à la moyenne nationale. En effet, le commerce de détail et les grandes surfaces alimentaires bénéficient du niveau moyen de revenu supérieur à la moyenne nationale sur l'ARC. L'attractivité commerciale semble cependant décliner et le départ des militaires exercera une pression négative supplémentaire.

Le segment des services aux entreprises est légèrement sous-représenté au regard du niveau national mais nettement mieux représenté que les taux observés aux niveaux régional et de la zone d'emploi.

## **En synthèse, le territoire de l'ARC dispose de points forts dont notamment :**

- Une localisation sur l'axe A1 Nord-Europe, à proximité de Paris et de l'aéroport CDG
- La présence importante de centres de formation (UTC, ESCOM, Proméo, CFA,...)
- Un potentiel d'innovation et de R&D, notamment soutenu par l'Université de Technologie de Compiègne (UTC)
- Un niveau de qualification supérieur à la moyenne régionale (surreprésentation des cadres et professions intellectuelles)
- Un dispositif d'accompagnement des entreprises performant mais à compléter et perfectionner
- Un patrimoine historique (Palais et Théâtre impériaux, Haras national, centre urbain préservé, proximité de la clairière de Rethondes, du château de Pierrefonds ...)
- Un cadre de vie (forêts, qualité des équipements, ...)



**Mais également de faiblesses, dont :**

- La faiblesse marquée de l'emploi administratif, dont la situation devrait encore se dégrader avec les fermetures de sites militaires
- Un positionnement économique qui pourrait être affiné
- Un taux de création d'entreprises encore sensiblement inférieur à la moyenne nationale
- Un potentiel touristique qui pourrait être mieux valorisé
- Une faible notoriété exogène au regard des qualités et atouts du territoire
- Une problématique de zones inondables le long de l'Oise qui est un frein au développement de l'offre foncière à vocation économique

**Dans un environnement d'opportunités dont :**

- Le projet du Grand Canal Seine-Nord-Europe et la plateforme multimodale de Longueuil-Sainte-Marie (accessibilité physique)
- La présence des pôles de compétitivité I-Trans et Industries & Agro-Ressources
- La disponibilité programmée d'ensembles immobiliers majeurs en cœur de ville à l'horizon 2012 (libération de sites militaires)
- La collaboration et les échanges entre les chefs d'entreprises et les pouvoirs publics

**Mais également de menaces à prendre en considération :**

- Un impact combiné des réformes militaires successives (25ème RGA, 51ème RT, 6ème RHC, Camp des Sablons, DSN, CSN, EEM)
- L'accélération du mouvement de désindustrialisation depuis 2006
- De nombreux établissements sont des filiales de grands groupes dont les centres de décision sont basés à l'extérieur de l'ARC, et notamment à l'étranger (ex. Continental)
- Une concurrence de l'Ile-de-France sur le tertiaire supérieur (y compris formation supérieure et recherche)
- Une concurrence du Nord-Pas-de-Calais sur l'industrie (offre foncière abondante et plus compétitive grâce au zonage AFR)

**Compte tenu de l'analyse stratégique du territoire, 4 enjeux clés se distinguent :**

1. Compenser les départs des militaires avant la fermeture des sites avec l'accueil d'administrations ou établissements publics (ex. ONF)
2. Tirer profit de la libération de sites militaires (6<sup>ème</sup> RHC, Camp des Sablons, 25<sup>ème</sup> RGA, EEM, DSN, CSN) en développant une offre foncière et immobilière nouvelle et compétitive (ex. inscription au zonage AFR)
3. Compenser les destructions d'emplois industriels en positionnant l'économie de l'ARC sur des filières industrielles (ex. filière verte) et tertiaires à fort potentiel de création d'emplois, en phase avec les forces et contraintes du territoire
4. Mieux exploiter les atouts du territoire, notamment en termes de valorisation touristique et du potentiel technologique des institutions de recherche privées et publiques

### III. Les axes stratégiques retenus dans le PLR

Sur la base des enjeux du territoire identifiés dans le cadre du diagnostic, en phase avec les caractéristiques du territoire, des potentialités de développement majeures ont été identifiées :

**Le potentiel de développement d'une filière verte** (agro-ressources, bioénergies, biomatériaux...), illustré par les atouts spécifiques du territoire dans ce domaine :

- La future implantation de l'ONF
- Le potentiel de recherche avec le pôle de compétitivité Industries Agro-Ressources basé à Laon, l'UTC (centre d'innovation, centre de transfert technologique, ...), la proximité relative de l'INERIS (risques environnementaux) et du CRITT (matériaux), le Centre d'Etudes Maritime et Fluvial
- Le projet de centre d'innovation de l'UTC
- Les pôles de compétitivité I-Trans et Industries et Agro-ressources
- Le projet PIVERT-Sofiprotéol
- Des sociétés comme NOVANCE (agro-ressources) et ENERCON (fabrication d'éoliennes)
- Le Parc Technologique des Rives de l'Oise
- Les partenariats avec des institutions proches (INERIS, Institut Lasalle) et internationales (partenariats de l'UTC avec la Chine, le Brésil, ...)
- Le potentiel forestier peu valorisé
- Le potentiel agricole élevé de la région Picardie
- Une offre complète de services aux entreprises

Le développement d'une filière verte pourrait passer par un soutien à la structuration interne de la filière, à la recherche, à la prospection/promotion externe, et au développement d'une offre foncière/immobilière et de services adaptés.

**Le potentiel de développement des activités de formation et de recherche** illustré par les atouts spécifiques du territoire que sont :

- La présence importante d'organismes de formation : UTC (formation supérieure, recherche), CNAM, Proméo (formation continue, alternance...), ...
- L'opportunité de la libération de l'école d'Etat-major en cœur de ville et à proximité de l'UTC, site susceptible d'accueillir des développements ultérieurs
- La population locale de cadres et professions intellectuelles supérieures
- La proximité de Paris et un cadre de vie favorable

Le développement des activités de formation et de recherche pourrait notamment passer par un développement d'une offre immobilière adaptée, un soutien financier et technique aux projets d'implantation et de développement.

**Le potentiel de développement du tourisme de loisirs et d'affaires** illustré par les atouts spécifiques du territoire que sont :

- Le patrimoine naturel et urbain représente un potentiel qui pourrait être mieux valorisé (ex. la fréquentation du Palais impérial de Compiègne n'est que 25% de celle du château de Chantilly)
- Une localisation favorable pour l'organisation de séminaires (axe Nord-Europe, proximité de l'aéroport et de l'agglomération parisienne)
- Une opportunité immobilière avec la libération de l'EEM en cœur de ville à proximité de l'UTC et du Palais impérial de Compiègne
- Une population locale importante de cadres et professions intellectuelles (décisionnaires potentiels)
- L'offre immobilière actuelle ne permet pas à l'UTC d'organiser les séminaires scientifiques requis à son activité normale
- L'implantation de l'ONF va générer une demande supplémentaire pour l'organisation de séminaires à dimension nationale

Le potentiel de développement du tourisme d'affaires et de loisirs a été validé par le schéma directeur de développement du Pays Compiégnois (2008). Ce document fait notamment état de la nécessité de renforcer l'hôtellerie haut de gamme ainsi que l'offre de restauration. Des investissements dans ces domaines sont susceptibles de générer des emplois directs et indirects.

Le développement du tourisme sur l'ARC pourrait passer par l'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de développement ciblant les clientèles affaires et loisirs (définition du positionnement marketing, communication...) ainsi que par le développement d'une offre d'hôtellerie et de séminaires complémentaires.

**Le potentiel de développement d'une filière logistique et intermodalités** illustré par les atouts spécifiques du territoire que sont :

- Les multimodalités nouvelles avec la plateforme de Longueuil-Sainte-Marie, en interface avec les autoroutes A1 Nord-Europe, infrastructure ferroviaire et le futur Grand Canal Seine-Nord-Europe
- Un pôle de compétences fluvial reconnu et doté d'un potentiel de recherche (I-Trans, Centre d'Etudes Maritime et Fluvial, UTC, laboratoire HEUDYASIC, ...), d'entreprises traditionnelles (accastillage, Centre Naval, logistique, ...) et d'entreprises innovantes
- La proximité de Paris et de l'aéroport CDG
- La création du barreau ferroviaire Picardie-Roissy permettrait le désenclavement ferroviaire de la Picardie en général, et de l'ARC en particulier
- L'opportunité de l'offre foncière militaire existante : Camp des Sablons, 25<sup>ème</sup> RGA, 6<sup>ème</sup> RHC

Le développement d'une filière logistique/transport pourrait passer par la viabilisation/ mise en accessibilité d'une offre foncière nouvelle et par la mise en œuvre d'une démarche de prospection/promotion capitalisant sur la plateforme voie d'eau/rail/route et le développement de synergies (environnement-recherche-logistique et transports).

**Le potentiel de développement des services aux entreprises et d'accueil de fonctions tertiaires support et de sièges sociaux d'entreprises privées et administrations/établissements publics illustré par les atouts spécifiques du territoire que sont :**

- Une proximité de la Région Ile-de-France dont les prix de l'immobilier élevés génèrent une pression au départ d'activités privées de type back-office (ex. départements comptabilité, centres d'appel)
- Un potentiel de rattrapage au vu de la sous-représentation de l'emploi administratif sur l'ARC (décentralisation d'administrations : ex. ONF)
- Un environnement professionnel de qualité : recherche-formation, présence de l'ensemble du spectre du service aux entreprises, interlocuteurs publics organisés et réactifs
- Une main d'œuvre qualifiée
- La qualité des infrastructures de transport (positionnement sur l'axe Nord-Europe, proximité de CDG,...)
- Un environnement de vie de qualité (patrimoine, offre culturelle, forêts, équipements publics, ...) favorable à la relocalisation d'activités tertiaires

Le développement des services aux entreprises et l'accueil de fonctions tertiaires support et de sièges sociaux d'entreprises privées et administrations/établissements publics pourrait passer par :

- Le renforcement de l'offre d'immobilier tertiaire
- L'accessibilité haut-débit sur les ZAE
- La mise en œuvre d'une action ciblée de promotion/prospection endogène et exogène (ex. identification des entreprises du territoire disposant de sites back-office sur d'autres localités)

**En conclusion, et sur la base de ces potentialités, trois axes stratégiques se détachent :**

Ces axes stratégiques, partagés par les acteurs du territoire, constituent un cadre approprié pour la mise en œuvre d'opérations qui permettront de répondre aux enjeux et potentialités de développement du territoire.

<b>Axe 1</b>	<b>Renforcer le pôle technologique Innovation-enseignement-recherche</b>
<b>Axe 2</b>	<b>Développer et promouvoir l'offre immobilière et foncière sur l'ARC en s'appuyant notamment sur les nouvelles multimodalités</b>
<b>Axe 3</b>	<b>Renforcer l'attractivité et développer le tourisme d'affaires et de loisirs</b>

Ces axes stratégiques sont déclinés, ci-après, en **10 actions** de redynamisation du territoire.

4  
3 /

## IV. Les actions de redynamisation

### Synoptique des 10 actions de redynamisation du territoire

<b>Axe 1</b>	<b>Renforcer le pôle technologique Innovation-enseignement-recherche</b>	
<b>Action 1</b>	<b>Implantation de l'Office National des Forêts</b>	Viabilisation du foncier du Camp des Sablons
Action 2	Développement de la filière verte/aide à l'emploi	Aide à l'emploi
<b>Axe 2</b>	<b>Développer et promouvoir l'offre immobilière et foncière sur l'ARC en s'appuyant notamment sur les nouvelles multimodalités</b>	
<b>Action 3</b>	<b>Réaménagement du site de l'ex 6<sup>ème</sup> RHC</b>	Création de voies d'accès et dessertes internes
Action 4	Développement d'une offre multiactivités au Bois de Plaisance de Venette	Viabilité et aménagement du site
<b>Action 5</b>	<b>Création d'un pôle événementiel sur le site de l'ex 6<sup>ème</sup> RHC</b>	Reconversion d'un hangar
Action 6	Création d'un pôle événementiel sur le site de l'ex 6 <sup>ème</sup> RHC	Reconversion d'un second hangar
Action 7	Création d'un pôle dédié à la formation continue sur le site de l'ex 6 <sup>ème</sup> RHC	Reconversion de deux hangars
Action 8	Développement du tertiaire supérieur/aide à l'emploi	Prospection/aide à l'emploi
<b>Axe 3</b>	<b>Renforcer l'attractivité et développer le tourisme d'affaires et de loisirs</b>	
Action 9	Concours d'urbanisme sur le site de l'Ecole d'Etat Major	-
Action 10	Création d'un pôle touristique au Haras National de Compiègne	-

#### Action

Actions éligibles au PLR (actions n° 1, 3 et 5)

Actions complémentaires éligibles au PLR (actions n° 2 et 8)

## Synoptique des 10 actions par filière concernée

		<b>Filières</b>					
		Verte	Formation	Services	Industrie	Logistique	Tourisme
<b>Axe 1</b>	<b>Renforcer le pôle technologique Innovation-enseignement-recherche</b>						
<b>Action 1</b>	<b>Implantation de l'Office National des Forêts</b>	●		●	●		
Action 2	Développement de la filière verte/aide à l'emploi	●					
<b>Axe 2</b>	<b>Développer et promouvoir l'offre immobilière et foncière sur l'ARC...</b>						
<b>Action 3</b>	<b>Réaménagement du site de l'ex 6<sup>ème</sup> RHC</b>		●	●	●	●	
Action 4	Développement d'une offre multiactivités à Venette		●	●	●	●	
<b>Action 5</b>	<b>Création d'un pôle événementiel sur le site de l'ex 6<sup>ème</sup> RHC</b>		●	●			●
Action 6	Création d'un pôle événementiel sur le site de l'ex 6 <sup>ème</sup> RHC		●	●			●
Action 7	Création d'un pôle formation continue sur le 6 <sup>ème</sup> RHC		●	●	●		
Action 8	Développement du tertiaire supérieur/aide à l'emploi			●			
<b>Axe 3</b>	<b>Renforcer l'attractivité et développer le tourisme d'affaires et de loisirs</b>						
Action 9	Concours d'urbanisme sur le site de l'Ecole d'Etat Major		●	●			●
Action 10	Création d'un pôle touristique au Haras National de Compiègne						●

**Action**

Actions éligibles au PLR (actions n° 1, 3 et 5 )

Actions complémentaires éligibles au PLR (actions n° 2 et 8)

## Récapitulatif du coût financier des 10 actions de redynamisation (en K€)

Description de l'action	N° Fiche	Coût total	Etat FRED	Etat FNADT	Conseil Régional	Conseil Général	ARC	Autres financements
<b>Axe 1- Renforcer le pôle technologique Innovation-enseignement-recherche</b>								
Implantation de l'ONF	1	840		420			420	
Développement de la filière verte/aide à l'emploi	2	180	90				90	
<b>Axe 2 - Développer et promouvoir l'offre immobilière et foncière</b>								
Réaménagement ex 6ème RHC	3	3 000	1 500				1 500	
Développement offre multi activités	4	500					250	250
Pôle événementiel ex 6ème RHC - Phase A	5	1 000	500				500	
Pôle événementiel ex 6ème RHC - Phase B	6	1 000			200	100	200	500
Pôle formation continue sur ex 6ème RHC	7	2 000			270	270	460	1 000
Promotion du tertiaire supérieur/aide à l'emploi	8	130	65				65	
<b>Axe 3 - Renforcer l'attractivité et développer le tourisme d'affaires et de loisirs</b>								
Concours d'urbanisme sur l'EEM	9	400					200	200
Pôle tourisme Haras national	10	Indét.						
<b>TOTAL INDIVIDUELLES ACTIONS</b>		9 050	2 155	420	470	370	3 685	1 950
<b>(%) Part du financement</b>		100%	23,8%	4,6%	5,2%	4,1%	40,7%	21,5%

### Action

Actions éligibles au PLR (actions n° 1, 3 et 5)

Actions complémentaires éligibles au PLR (actions n° 2 et 8)



**ACTION N°1**  
**Implantation de l'ONF sur le Camp des Sablons (PLR)**

**Axe n°1 : Renforcer le pôle technologique Innovation-enseignement-recherche**

**ACTION ELIGIBLE AU PLR**

Description de l'opération : Viabilisation de 25.000 m<sup>2</sup> de foncier sur le Camp des Sablons pour l'accueil de l'ONF

Type de dépenses : Travaux de VRD

Contexte de l'opération : La relocalisation du siège de l'ONF s'inscrit dans le cadre du plan d'accompagnement de la réforme de la Défense.

La présence de l'ESCOM, du CRITT, de l'UTC, de l'INERIS, d'une filière chimie (ex. Novance), d'un potentiel de forêt peu valorisé, d'ENERCON, les projets PIVERT-Sofiprotéol constituent autant d'éléments favorables au développement d'une filière verte.

Face aux contraintes financières de l'ONF, l'ARC a décidé de prendre à sa charge 50% du coût de l'opération de viabilisation du terrain que va acquérir l'ONF pour installer son siège à Compiègne.

Objectifs poursuivis :

- Reconversion du camp des Sablons
- Renforcement général du pôle technologique
- Utiliser la présence de l'ONF comme catalyseur pour la croissance de la filière verte
- Tertiarisation de l'économie de l'ARC (accueil de fonctions tertiaires supérieures)
- Développement de l'emploi administratif sur le périmètre de l'ARC (compensation partielle au départ des militaires)
- Renforcement de la filière verte avec l'apport de fonctions complémentaires importantes pour son développement
- Création d'emplois pérennes à forte valeur ajoutée

Calendrier de réalisation (phasage) : 2010

Maître d'ouvrage : ARC

Coût total (prévisionnel) : 840K€

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs) :

- Etat : 420K€ (PLR)
  - FNADT : 420K€ (50%)
- Collectivités locales :
  - ARC : 420K€ (50%)

Evaluation- effets attendus : Dans un premier temps, près de 300 emplois directs seront permis par l'implantation de l'ONF qui sera l'un des vecteurs structurants de la filière verte.

**ACTION N°2**  
**Développement de la filière verte/aide à l'emploi**

**Axe n°1 : Renforcer le pôle technologique Innovation-enseignement-recherche**

Description de l'opération : Mise en œuvre de la stratégie d'accueil d'entreprises relevant de la filière verte : lors de développements ou d'implantations d'entreprises accompagnés de création d'emplois, l'ARC apporte un concours de 1500 €/emploi. Dans le cadre du PLR, ce concours pourrait être porté à 3000 €/emploi, au total, avec l'aide de l'Etat, ce en direction des entreprises de la filière verte.

Type de dépenses : Aide directe à l'emploi.

Contexte de l'opération : Le pôle de compétitivité Industrie et Agro-Ressources, la présence de l'ESCOM, du CRITT, de l'UTC, de l'INERIS, d'une filière chimie (ex. Novance), d'un potentiel de forêt peu valorisé, ainsi que l'implantation programmée de l'ONF, d'ENERCON, les projets PIVERT-Sofiprotéol constituent autant d'éléments favorables au développement d'une filière verte.

Objectifs poursuivis :

- Permettre le renforcement de la filière verte avec l'accueil d'activités nouvelles accompagnant le pôle IAR et l'arrivée de l'ONF
- Développer l'emploi dans la filière verte
- Renforcement général du pôle technologique

Calendrier de réalisation (phasage) : 2010-12

Maître d'ouvrage : ARC

Coût total (prévisionnel) : 180K€ (soit 60 emplois \* 3000 €)

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs) :

- PLR: 90K€ (50%)
- Collectivités locales :
  - ARC : 90K€ (50%)

Evaluation- effets attendus : La mise en œuvre de l'action. en synergie avec l'arrivée de l'ONF, permettrait d'accélérer le développement de la filière verte et donc de créer une soixantaine d'emplois directs sur la période.

**ACTION N°3**  
**Réaménagement du site de l'ex 6<sup>ème</sup> RHC (PLR)**

**Axe n°2 : Développer et promouvoir l'offre immobilière et foncière sur l'ARC en s'appuyant notamment sur les nouvelles multimodalités**

**ACTION ELIGIBLE AU PLR**

Description de l'opération : Création des voies d'accès et de dessertes internes sur le site de l'ex 6<sup>ème</sup> RHC afin de développer l'offre foncière d'accueil d'entreprises industrielles et logistiques

Type de dépenses : Travaux de VRD

Contexte de l'opération : La problématique de zones inondables est une limite à l'offre foncière immédiatement disponible ; il est donc nécessaire de développer une offre nouvelle. Ces travaux sont un préalable à l'accueil d'activités sur le site de l'ex 6<sup>ème</sup> RHC.

Objectifs poursuivis :

- Reconversion et valorisation du site de l'ex 6<sup>ème</sup> RHC au profit de l'activité économique
- Accueil de nouvelles entreprises
- Créations d'emplois
- Développement de l'offre foncière sur l'ARC afin de disposer de sites fonciers immédiatement disponibles pour l'implantation d'une entreprise à fort potentiel de création d'emplois (réponse à une opportunité)

Calendrier de réalisation (phasage) : 2010

Maître d'ouvrage : ARC

Coût total (prévisionnel) : 3M€

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs) :

- Etat : 1,5M€ (PLR)
  - FRED : 1,5M€ (50%)
- Collectivités locales :
  - ARC : 1,5M€ (50%)

Evaluation- effets attendus : Le renforcement de l'attractivité du territoire permis par les nouvelles multimodalités devrait permettre d'obtenir des résultats sur des délais modérés. Le potentiel d'implantation d'entreprises total est évalué à 50 entreprises, représentant environ 1500 emplois à terme. Les objectifs fixés à cette action sont d'une dizaine d'entreprises pour 250 emplois sur la durée du PLR (3 ans).

## ACTION N°4

### Développement d'une offre d'accueil multiactivités au Bois de Plaisance de Venette

#### **Axe n°2 : Développer et promouvoir l'offre immobilière et foncière sur l'ARC en s'appuyant notamment sur les nouvelles multimodalités**

Description de l'opération : Viabilisation et aménagement du site foncier du Bois Plaisance de Venette pour permettre l'accueil de 2 entreprises au moins (dont Proméo dans le cadre d'un transfert/développement de son centre de formation)

Type de dépenses : Travaux de VRD

Contexte de l'opération : La problématique de zones inondables est une limite à l'offre foncière immédiatement disponible ; il est donc nécessaire de développer une offre nouvelle.

#### Objectifs poursuivis :

- Accueil de nouvelles entreprises
- Création d'emplois
- Développement de l'offre foncière sur l'ARC : disposer d'un site foncier immédiatement disponible pour l'implantation d'une entreprise à fort potentiel de création d'emplois (réponse à une opportunité)

Calendrier de réalisation (phasage) : 2010

Maître d'ouvrage : ARC

Coût total (prévisionnel) : 500K€

#### Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs) :

- Autres financements : 250K€ (50%)
- Collectivités locales :
  - ARC : 250K€ (50%)

Evaluation- effets attendus : Le potentiel de création d'emplois à court terme est élevé, au regard notamment du renforcement de l'attractivité du territoire permis par les nouvelles multimodalités.

**ACTION N°5**  
**Création d'un pôle événementiel sur le site de l'ex 6<sup>ème</sup> RHC (PLR)**  
**- PHASE A -**

**Axe n°2 : Développer et promouvoir l'offre immobilière et foncière sur l'ARC en s'appuyant notamment sur les nouvelles multimodalités**

**ACTION ELIGIBLE AU PLR**

Description de l'opération : Reconversion d'un hangar du 6<sup>ème</sup> RHC pour l'accueil d'événements : restructuration, reprise des réseaux, rénovation et remise aux normes

Type de dépenses : Travaux de restructuration immobilière

Contexte de l'opération : L'ARC dispose d'un potentiel et d'une marge de progrès importants dans le domaine du tourisme d'affaires et de loisirs. Les hangars militaires du 6<sup>ème</sup> RHC peuvent être reconvertis en produits immobiliers adaptés à l'organisation d'événements susceptibles de soutenir le développement de cette filière

Objectifs poursuivis :

- Développement de l'offre immobilière sur l'ARC (réponse à une carence de locaux susceptibles d'accueillir des événements)
- Créations d'emplois directs et indirects (filière tourisme d'affaires et de loisirs)
- Reconversion et valorisation du 6<sup>ème</sup> RHC au profit de l'activité économique

Calendrier de réalisation (phasage) : 2010-2011

Maître d'ouvrage : ARC

Coût total (prévisionnel) : 1M€

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs) :

- Etat : 500K€ (PLR)
  - FRED : 500K€ (50%)
- Collectivités locales :
  - ARC : 500K€ (50%)

Evaluation- effets attendus : L'étude de marché réalisée en 2008 a permis d'affiner le positionnement marketing du pôle événementiel. Le développement de cette offre nouvelle, avec un objectif de 35 à 40 événements/an (dont certains sur plusieurs journées), peut être mené sur un délai modéré. Il sera vecteur de créations d'emplois indirects importantes, à affiner (impact des événements sur l'offre locale : hôtellerie, restauration, services) et d'un accroissement capacitaire et qualitatif (diversité) de l'offre événementielle locale. La création de plus d'une centaine d'emplois indirects est attendue.

**ACTION N°6**  
**Création d'un pôle évènementiel sur le site de l'ex 6<sup>ème</sup> RHC**  
**- PHASE B -**

**Axe n°2 : Développer et promouvoir l'offre immobilière et foncière sur l'ARC en s'appuyant notamment sur les nouvelles multimodalités**

Description de l'opération : Reconversion d'un second hangar sur le site de l'ex 6<sup>ème</sup> RHC pour l'accueil d'évènements : restructuration, reprise des réseaux, rénovation et remise aux normes

Type de dépenses : Travaux de restructuration immobilière

Contexte de l'opération : L'ARC dispose d'un potentiel et d'une marge de progrès importants dans le domaine du tourisme d'affaires et de loisirs. Les hangars militaires du 6<sup>ème</sup> RHC peuvent être reconvertis en produits immobiliers adaptés à l'organisation d'évènements susceptibles de soutenir le développement de cette filière

Objectifs poursuivis :

- Développement de l'offre immobilière sur l'ARC (réponse à une carence de locaux susceptibles d'accueillir des évènements)
- Créations d'emplois directs et indirects (filière tourisme d'affaires et de loisirs)
- Reconversion et valorisation du 6<sup>ème</sup> RHC au profit de l'activité économique

Calendrier de réalisation (phasage) : 2011

Maître d'ouvrage : ARC

Coût total (prévisionnel) : 1M€

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs) :

- Autres financements : 500K€ (50%)
- Collectivités locales :
  - Conseil Régional : 200K€ (20%)
  - Conseil Général : 100K€ (10%)
  - ARC : 100K€ (20%)

Evaluation- effets attendus : Le développement de cette offre nouvelle peut être mené relativement rapidement et sera vecteur de créations d'emplois indirects importantes.

(impact des évènements sur l'offre locale hôtellerie, restauration, services) accroissement capacitaire et qualitatif (diversité) de l'offre évènementielle locale.

**ACTION N°7**  
**Création d'un pôle de formation continue sur le 6<sup>ème</sup> RHC (2 phases)**

**Axe n°2 : Développer et promouvoir l'offre immobilière et foncière sur l'ARC en s'appuyant notamment sur les nouvelles multimodalités**

Description de l'opération : Reconversion de deux hangars sur le 6<sup>ème</sup> RHC pour l'accueil de formation continue : restructuration, reprise des réseaux, rénovation et remise aux normes

Phase a : Reconversion d'un hangar

Phase b : Reconversion d'un second hangar

Type de dépenses : Travaux de restructuration immobilière

Contexte de l'opération : Outre la présence d'acteurs de premier plan (UTC, ESCOM, CNAM, Proméo, ...), l'ARC dispose d'un potentiel de développement important dans la filière formation. Les hangars militaires du 6<sup>ème</sup> RHC peuvent être reconvertis en produits immobiliers adaptés à la formation continue, notamment dans les domaines industriels et BTP

Objectifs poursuivis :

- Développement de l'offre immobilière sur l'ARC
- Renforcement de la filière formation au service des entreprises du territoire
- Créations d'emplois
- Reconversion et valorisation du 6<sup>ème</sup> RHC au profit de l'activité économique

Calendrier de réalisation (phasage) :

Phase a : 2010

Phase b : 2011

Maître d'ouvrage : ARC

Coût total (prévisionnel) : 2M€

Phase a : 1M€

Phase b : 1M€

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs) :

- Autres financements: 1M€ (50%)
- Collectivités locales :
  - Conseil Régional : 270K€ (13,5%)
  - Conseil Général : 270K€ (13,5%)
  - ARC : 460K€ (23%)

Evaluation- effets attendus: Le développement de cette offre nouvelle peut être mené relativement rapidement et sera vecteur de créations d'emplois importantes. Accroissement capacitaire et qualitatif (diversité) de l'offre de formation locale.

**ACTION N°8**  
**Développement du tertiaire supérieur/aide à l'emploi**

**Axe n°2 : Développer et promouvoir l'offre immobilière et foncière sur l'ARC en s'appuyant notamment sur les nouvelles multimodalités**

Description de l'opération : Mise en œuvre d'une stratégie ciblant les fonctions support (back-office) et tertiaire supérieur, et aide à l'implantation d'entreprises relevant de ce secteur: lors de développements ou d'implantations d'entreprises accompagnés de création d'emplois, l'ARC apporte un concours de 1500 €/emploi. Dans le cadre du PLR, ce concours pourrait être porté à 2000 €/emploi, au total, avec l'aide de l'État, ce en direction des entreprises du tertiaire supérieur.

Type de dépenses : Aide directe à l'emploi.

Contexte de l'opération : Plusieurs entreprises ont été amenées, dans le cadre de leur réorganisation, à regrouper sur l'ARC certaines de leurs fonctions support (ex. service comptabilité de Saint-Gobain). La main d'œuvre locale qualifiée, la présence d'une offre complète de services aux entreprises, la proximité de Paris et de l'aéroport et l'existence d'une offre de ZAE adapté sur l'ARC (ex. Parc Tertiaire et Scientifique de la Croix-St-Ouen) sont autant d'atouts à valoriser

Objectifs poursuivis :

- Développer l'emploi dans le secteur tertiaire supérieur
- Permettre le renforcement du tertiaire supérieur et des fonctions tertiaires support avec l'accueil de nouvelles entreprises
- Favoriser le regroupement sur l'ARC de fonctions d'entreprises locales domiciliées sur d'autres territoires
- Renforcement général du pôle technologique

Calendrier de réalisation (phasage) : 2010

Maître d'ouvrage : ARC

Coût total (prévisionnel) : 130K€ (soit 65 emplois\* 2000 €)

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs) :

- PLR : 65K€ (50%)
- Collectivités locales :
  - ARC : 65K€ (50%)

Evaluation- effets attendus: La mise en œuvre de l'action permettrait d'accélérer le développement du tertiaire supérieur et des fonctions tertiaires support sur l'ARC et donc de créer des emplois. Cette action pourrait permettre de réaliser une implantation supplémentaire par an, soit près de 400 emplois sur la durée du PLR, dont 65 seraient aidés à hauteur de 2000 €/emploi (au lieu de 1500 €, actuellement par l'ARC).



**ACTION N°9**  
**Concours d'urbanisme sur le site de l'Ecole d'Etat-major (EEM)**

**Axe n°3 : Renforcer l'attractivité et développer le tourisme d'affaires & loisirs**

Description de l'opération : Concours d'urbanisme visant à définir le projet de réaménagement de l'EEM, incluant notamment un centre des congrès, un complexe hôtelier, et pôle tertiaire supérieur ciblé sur la formation continue et les services aux entreprises

Type de dépenses : Financement d'une étude

Contexte de l'opération : Par la richesse de leur patrimoine urbain et paysager, Compiègne et sa région disposent d'un potentiel touristique fort, mais insuffisamment exploité. En particulier, la sur-représentation des populations cadres et professions intellectuelles (potentiellement décisionnaires) est un atout fort pour le développement du tourisme d'affaires. Ce travail passe par le développement d'une offre nouvelle

Objectifs poursuivis :

- Reconversion et valorisation de l'EEM au profit de l'activité économique et touristique
- Préfiguration d'une vision globale, vecteur d'image, du réaménagement de l'EEM
- Test des options d'aménagement et validation de leur faisabilité technique
- Etablissement d'un phasage de réalisation et un budget prévisionnel pour le projet
- Identification de partenaires pour le projet (investisseurs, opérateurs, utilisateurs, ...)

Calendrier de réalisation (phasage) : 2011

Maître d'ouvrage : ARC

Coût total (prévisionnel) : 400K€

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs) :

- Autres financements: 200K€ (50%)
- Collectivités locales :
  - ARC : 200K€ (50%)

Evaluation- effets attendus: Après la réalisation d'une étude d'opportunité (financée par le Conseil Général) et d'une étude de marché (en cours), cette action est la troisième étape nécessaire à l'élaboration d'un projet à fort potentiel structurant et de création d'emplois.

**ACTION N°10**  
**Création d'un pôle touristique au Haras national de Compiègne**

**Axe n°3 : Renforcer l'attractivité et développer le tourisme d'affaires & loisirs**

Description de l'opération : Création d'un pôle touristique sur la thématique équestre, incorporant notamment la collection hippomobile de Compiègne. Projet réalisé en dehors du concours du PLR.

Type de dépenses : A définir

Contexte de l'opération : L'Etat prévoit de libérer le Haras national de Compiègne selon un calendrier indéterminé à ce jour. Une reconversion de ce site est donc possible. Le projet s'inscrit dans un contexte de sous-utilisation du potentiel touristique local et pourrait être utilisé comme vecteur d'une dynamique supplémentaire.

Objectifs poursuivis :

- Réaffectation du Haras national de Compiègne
- Développement de la filière touristique de l'ARC
- Création d'emplois
- Renforcement de l'image du territoire (notoriété et caractérisation)

Calendrier de réalisation (phasage) : Indéterminé

Maître d'ouvrage : Indéterminé

Coût total (prévisionnel) : Indéterminé

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs) :

Financement (hors PLR)

Evaluation- effets attendus: La contrainte temps de ce projet à fort potentiel structurant pour la filière tourisme de l'ARC est dépendante des choix à opérer sur le devenir de ce patrimoine situé près du centre ville. Le nombre d'emplois directs et indirects créés par un pôle touristique de cette dimension sera non négligeable et viendra compenser l'impact sur le tissu commercial, lié au départ des unités militaires.

## IV. Les engagements financiers au titre des actions éligibles au PLR de Compiègne

1/ Les trois actions éligibles au PLR de Compiègne sont les suivantes:

Description de l'action	N° Fiche	Coût total	Etat FRED	Etat FNADT	ARC
Implantation de l'ONF	1	840		420	420
Réaménagement ex 6ème RHC	3	3 000	1 500		1 500
Pôle événementiel ex 6ème RHC - Phase A	5	1 000	500		500
<b>TOTAL DES ACTIONS ELIGIBLES AU PLR</b>		<b>4 840</b>	<b>2 000</b>	<b>420</b>	<b>2 420</b>
(%) Part du financement		100%	41,3%	8,7%	50,0%

Note : montants exprimés en K€

Le montant total des trois actions éligibles au PLR, soit **4 840K€** sera financé comme suit:

- Etat au titre du PLR : **2 420K€ (50%)**
- Collectivités locales : **2 420K€ (50%)**

2/ Deux actions complémentaires ont été présentées dans l'hypothèse d'un abondement de l'enveloppe de 4 M€ du PLR de l'Oise :

Deux actions complémentaires aux trois précédentes, dont l'une en lien avec l'implantation de l'ONF, sont également proposées car elles présentent un important gisement d'emplois :

Description de l'action	N° Fiche	Coût total	Etat FRED	Etat FNADT	ARC
Développement de la filière verte/aide à l'emploi	2	180	90		90
Développement du tertiaire supérieur/aide à l'emploi	8	130	65		65
<b>TOTAL DES ACTIONS COMPLEMENTAIRES</b>		<b>310</b>	<b>155</b>		<b>155</b>
(%) Part du financement		100%	50%		50,0%

Note : montants exprimés en K€

Dans ce cas, le montant total des cinq opérations éligibles au PLR, soit **5,150 M€**, serait financé comme suit :

- Etat au titre du PLR : **2,575 M€ (50%)**
- Collectivités locales : **2,575 M€ (50%)**

Cette proposition complémentaire a été examinée favorablement par le Comité technique interministériel du 21 avril 2010. Par lettre du 7 mai 2010, la DATAR a informé le préfet de l'Oise de la validation de cette proposition par le Cabinet du Premier Ministre.

## VI. La Gouvernance et l'évaluation

---

### 1. Gouvernance

Un Comité de Pilotage est constitué, sous l'égide du Préfet de l'Oise, pour assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation des mesures prévues au PLR. Il se réunit 2 fois par an.

L'animation et la coordination de la mise en œuvre sont assurées par le Sous-préfet de Compiègne en liaison avec l'ARC chargée de la mise en œuvre du PLR.

Il est composé des personnalités suivantes :

- Le Préfet de département ou son représentant
- Le Préfet de région -SGAR- ou son représentant
- Les Parlementaires du bassin d'emploi de la zone impactée
- Le Président du Conseil Régional ou son représentant
- Le Président du Conseil Général ou son représentant
- Le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant
- Le Maire de la ville concernée par le départ de l'unité
- Les Présidents des Chambres consulaires
- Un représentant de la DATAR
- Un représentant de la DAR
- Les directeurs des services déconcentrés de l'Etat

Le Comité de Pilotage pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin. Le secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par la DDT de l'Oise.

Au terme de chaque année d'application du PLR, l'opportunité d'une réorientation des actions et des moyens financiers disponibles sera examinée par les signataires.

Chaque année, le Préfet établira à destination de la Datar et de la DAR, un rapport sur la mise en œuvre du PLR.

### 2. Evaluation

Une évaluation de la mise en œuvre du présent PLR sera effectuée, une fois par an par le Comité de Pilotage, en fonction des indicateurs de suivi et d'évaluation suivants :

- Nombre d'emplois créés dans le périmètre géographique du contrat
- Nombre d'entreprises implantées dans le périmètre géographique du contrat
- Taux d'emplois créés à l'occasion de la réaffectation de l'emprise
- Priorité d'emplois accordée aux anciens personnels civils et militaires